

Le concours d'entrée de Ecole Nationale de Mode et Matière – Paris Fashion School by PSL

(Concours 4^{ème} année Spécialisation EnsAD et 1^{ère} année EnaMoMa)

L'admission à l'École nationale des Arts Décoratifs pour le parcours de formation Ecole Nationale de Mode et Matière (EnaMoMa) se fait uniquement par concours pour la prochaine session en 2018.

Le choix du parcours de formation EnaMoMa correspond à postuler en 4^{ème} année du concours de l'EnsAD, c'est-à-dire à la 1^{ère} année de l'École Nationale de Mode et Matière (EnaMoMa).

Dans ce contexte, les étudiants qui postulent à l'entrée de l'École Nationale de Mode et Matière (EnaMoMa) concourent sur des modalités voisines à celles fixées au concours de 4^e année de l'EnsAD.

Conditions pour concourir

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire au concours d'entrée de 4^{ème} année de l'EnsAD spécialisation Design Vêtement ou Textile Matière et au concours de l'EnaMoMa.

Les inscriptions administratives aux concours se font en ligne sur le portail dédié de l'École : <https://enamoma.ensad.fr>

Justificatifs à joindre impérativement :
la copie de la carte d'identité ou passeport du candidat ;
la copie du diplôme demandé ;
la notification de bourse 2017-2018, le cas échéant.

Pour être admis en 4^{ème} année à l'EnsAD parcours de formation Ecole Nationale de Mode et Matière (EnaMoMa), deux conditions doivent être remplies :

1/ Les candidats doivent être âgés de 28 ans au plus au 31 décembre de l'année d'inscription (31/12/2018).

Des dérogations à cette limite d'âge peuvent être accordées par le directeur de l'École pour motif exceptionnel dûment justifié. Il est fortement conseillé aux candidats de formuler leur demande de dérogation d'âge plusieurs semaines avant l'ouverture des inscriptions.

2/ Les candidats, français ou étrangers, doivent justifier au moment de leur admission dans l'École :



- soit d'un diplôme sanctionnant trois années consécutives validées dans une université ou école d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, dans un enseignement en rapport direct avec le secteur de spécialité choisi (niveau licence – 180 crédits - ou Bachelor émanant d'une université ou école d'art, de design, avec spécialisation stylisme, vêtement ou accessoires ou d'une école de création de mode (en stylisme, modélisme, design vêtement, accessoires) françaises ou internationales. Le candidat doit fournir la preuve de l'accréditation de son diplôme par l'autorité en charge dans son pays.
- soit de cinq années de pratique dans une profession artistique.

Le nombre de places est fixé par le directeur de l'École :

- 15 places sont disponibles pour l'année académique 2018/2019,
- dont 5 réservées aux candidats postulants inscrits en 3^{ème} année des spécialisations Design Vêtement ou Textile Matière de l'EnsAD. Dans le cas où ces 5 places réservées ne seraient pas honorées, ces places seraient mises à disposition pour le recrutement extérieur à l'EnsAD.

MODALITES D'INSCRIPTION ET CALENDRIER

Un portail web sera mis à la disposition des candidats à partir du site internet de l'École, dès l'ouverture des inscriptions. Il permettra de s'inscrire en ligne au concours et de consulter les résultats des différentes phases. Aucune inscription déposée dans la boîte aux lettres de l'École ne sera acceptée.

1. Processus d'Admission

L'admission se fait sur concours.

Un processus d'admission en trois temps :

A- Inscription administrative au concours et Dossier de candidature, obligatoirement en ligne :

Les inscriptions au concours sont ouvertes du vendredi 9 Février 2018 au vendredi 29 juin 2018 à 17h.

Les candidats remplissent le dossier d'inscription au concours sur <https://enamoma.ensad.fr>

Le dossier de candidature permet aux candidats de :

- S'inscrire administrativement au concours :
Les droits d'inscription au concours, fixés par arrêté du Ministère de la Culture, s'élèvent pour l'année 2018/2019 à :
. **52 €**
. L'exonération pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur français ayant fourni la notification de bourse 2017/2018, tarif applicable aux boursiers de l'Union Européenne.
Ces droits restent acquis à l'École même en cas de désistement.
- Présenter son dossier d'admission : son univers créatif, ses réalisations et expériences antérieures, ses objectifs professionnels et sa motivation.
Le dossier comprend :
 - . un dossier de candidature(admission en ligne),
 - . les copies des diplômes obtenus de l'enseignement supérieur, français ou internationaux mentionnant le détail des crédits obtenus par année de formation, incluant le baccalauréat ou équivalent étranger, la preuve de l'accréditation de leur diplôme supérieur,
 - . une lettre de motivation,



- . un CV,
- . un portfolio (20 images numériques de plans de collections et réalisations de modèles / collection),
- . deux lettres de recommandation,
- . un justificatif de langue anglaise (IELTS : 6,5 / TOEFL iBT : 96/120) pour les non-anglophones,
- . un test de langue française (B2 ou Dalf) pour les non-francophones.

Les candidats joignent les pièces demandées pour étude de dossier d'admissibilité.

Lorsque l'inscription administrative est validée, les candidats reçoivent un mail validant la prise en compte de leur inscription au concours.

B - Décision d'admissibilité sur examen du dossier de candidature

Le 6 juillet 2018, les candidats, inscrits administrativement, reçoivent par mail une réponse validant ou invalidant leur candidature.

Ils sont alors invités à se présenter à un entretien devant jury le 11 et 12 juillet 2018.

C - Présentation des dossiers complets/entretiens aux membres du jury

Les jurys de recrutement réunissent des membres du corps professoral de l'École Nationale de Mode et Matière, de l'université Paris-Dauphine, de MINES ParisTech et des professionnels.

Les candidats y participent en présentiel, à distance ou liaison vidéo selon un calendrier défini et communiqué aux admissibles. La liste des admis est communiquée à partir du 17/07/2018.

2. Candidats étrangers

Les candidats titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent fournir impérativement, au moment de leur inscription au concours :

- une copie de chaque diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à leur établissement d'origine (Bac + 3 minimum, i.e 180 crédits).

Les candidats étrangers qui auront réussi l'épreuve de présélection devront fournir un certificat de langue française niveau DELF B2.

3. Bourses

Toutes les demandes de bourses sur critères sociaux sont à effectuer impérativement auprès du CNOUS (www.cnous.fr).

Les candidats français ou étrangers dont les parents déclarent les revenus en France, et qui souhaitent obtenir une bourse pour l'année 2018-2019, devront en faire la demande directement par voie électronique au CNOUS de Paris, qui la traitera.

4. Frais de scolarité et Financement

Les frais de scolarité s'élèvent à 15 000 € pour l'année académique 2018/2019.



Ce montant inclut :

- L'enseignement (conférences, workshops, modules Trans-écoles, cours en ateliers)
- Une formation anglophone
- Le voyage d'études (une semaine)
- L'accès aux ateliers, aux matériaux et aux fournitures
- Les frais de transport et d'hébergement dans le cas de visites extérieures
- L'inscription en 4^{ème} année de cycle Master de l'EnsAD (qui correspond à la 1^{ère} année de l'ENAMOMA).

Des bourses permettant de couvrir de 60% à la totalité des frais de scolarité peuvent être obtenues grâce au soutien de PSL (Paris Sciences Lettres) :

- Une bourse ramenant les frais de scolarité à **6 000 € pour les candidats issus de l'Union Européenne.**
- Une bourse ramenant les frais de scolarité à **433 €** (droits d'inscription à l'EnsAD fixés par arrêté ministériel) **pour les candidats issus de PSL Research University.**
- Une bourse ramenant les frais de scolarité à **0 € pour les candidats admis boursiers du CROUS.**

Des bourses d'entreprises pourront être envisagées et se substituer à PSL dans le cadre de partenariats.

Nature et déroulement des épreuves 2018 (Session 1)

Épreuve de présélection

Les candidats doivent déposer un dossier sur le site du concours qui sera soumis à l'examen d'un jury de professeurs présidé par le directeur.

Pour postuler au concours, les candidats doivent justifier d'une formation supérieure de 3 ans en création de mode (180 crédits) ou équivalent étranger.

La langue d'enseignement est l'anglais.

Un des objectifs de la formation étant le développement personnel des créateurs-étudiants, l'élément primordial de recrutement sera le projet de création du candidat.

Dossier artistique / Portfolio

Le dossier artistique doit manifester la capacité créatrice et critique du candidat (savoir-faire, plans de collections avec dessins techniques, réalisations de modèles, pages d'ambiance...), traduire son niveau et faire apparaître ses motivations. Il doit être conçu de façon à pouvoir être apprécié et compris hors de sa présence et comporter **20 planches maximum.**

Epreuve d'admission

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien – d'une durée de 20 minutes – avec le jury, devant lequel ils se présenteront, présenteront leur univers créatif et dossier, exposeront leur projet de collection dans le cadre de l'EnaMoMa.



Ils présenteront également une proposition de sujet pour le Mémoire qu'ils devront rédiger et soutenir en 4e année.

Résultats et convocation

Chaque candidat prendra connaissance de ses résultats, ainsi que de ses convocations aux épreuves, dans son espace personnel, à partir du portail concours de l'École.

Il se présentera aux épreuves du jury de concours, en présentiel ou par vidéoconférence, muni d'une pièce d'identité en cours de validité.

Au cas où aucune information ne lui serait parvenue dans son espace personnel 8 jours avant l'épreuve suivante, le candidat devra téléphoner au bureau de la scolarité : +33 (0)1 42 34 98 09.

Le résultat définitif au concours sera adressé par mail et courrier à chaque candidat.

La liste des admis au concours sera affichée à l'École à partir du 17 juillet 2018.

Calendrier récapitulatif du concours d'entrée à l'EnaMoMa 2018 (Session 1)

1. Inscriptions administratives et dossier artistique :

Du vendredi 9 Février 2018 au vendredi 29 juin 2018 à 17h : inscription en ligne.

2. Résultats d'admissibilité au jury de sélection :

Le vendredi 6 juillet 2018.

3. Epreuve d'admission à l'École :

Les 11 et 12 juillet 2018 (selon calendrier de prise de rendez-vous).

4. Résultats des admis :

Le 17 juillet 2018.

5. Confirmation des inscriptions :

A partir du 19 juillet 2018.

Pour toute question concernant le concours du parcours de formation EnaMoMa, merci de vous adresser à :

michele.dard@psl.eu

Portail concours :

<https://enamoma.ensad.fr>

